



Règlement du Prix Susan Strange du meilleur mémoire de Master et du meilleur dossier de Recherche de L3

Article 1 - Objet :

Le prix Susan Strange est destiné à récompenser le meilleur mémoire en science politique de Master ainsi que le meilleur dossier de recherche de L3 soutenus au cours de l'année universitaire, au sein d'ESPOL. Il est décerné conjointement par ESPOL et ESPOL-LAB.

Article 2 – Présélection des mémoires/dossiers de recherches :

Sont admis à concourir les étudiant(e)s dont le mémoire ou le dossier de recherche justifie de l'attribution d'au moins 17/20 en licence et 15/20 en master.

Article 3 – Dépôt des candidatures :

A l'issue des résultats définitifs de l'année universitaire, les étudiant(e)s qui souhaitent concourir doivent envoyer à Grégory Scieux, gregory.scieux@univ-catholille.fr avant le 1^{er} juillet 2022 23h59, une présentation de deux pages maximum incluant les informations relatives à leur travail de recherche (intitulé, directeur de recherche, date de soutenance, note obtenue) et résumant les axes principaux de leur analyse ainsi que l'originalité de leur sujet. Résultat courant juillet 2022.

Article 4 – Composition du jury

Le jury est coprésidé par Alexis MASSART, directeur d'ESPOL et Sabine WEILAND, directrice du centre de recherche, et composé de membres de la direction pédagogique et du corps des enseignant(e)-chercheur(euse)s. Les directeurs et directrices des mémoires des candidat(e)s ne se prononceront pas sur leur dossier.

Le jury se réunit, à huis clos, pour délibérer. Au terme de cette délibération, un seul mémoire de master et un seul dossier de recherche de licence se verront décerner le Prix Susan Strange. Les lauréat(e)s seront informé(e)s par e-mail. Le jury se réserve toutefois la possibilité de ne pas remettre de prix si aucun des mémoires/dossiers de recherche reçus ne lui semble le mériter.

Article 5 – Montant et modalités de versement :

Le prix Susan Strange est d'un montant de 1000 €

- Le prix est attribué par chèque aux étudiant(e)s lauréat(e)s

Article 6 – Engagements

ESPOL s'engage à mettre en ligne sur son site Internet les travaux des lauréat(e)s

Les lauréat(e)s s'engagent à mentionner et valoriser le prix Susan Strange par tous les moyens pertinents (CV, réseaux sociaux etc.). Ils/elles s'engagent également à le promouvoir auprès des étudiant(e)s et futur(e)s étudiant(e)s d'ESPOL.